Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D23DSJVAP_NO26-DE

DSJVAP – LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

23- SUBVENTION « HAUT NIVEAU » ANNEE 2026

Rapporteuse : Mme GUILLOIS

La Ville accompagne les clubs de sports collectifs engagés dans des championnats de niveau national qui nécessitent des budgets conséquents. Ce soutien à la pratique de « haut niveau » est important à différents titres :

- Sert d'exemple au public jeune,
- Permet de communiquer sur la ville,
- Participe à l'attractivité de notre ville par la mise en avant des équipements de qualité,
- Permet de proposer un spectacle sportif de qualité aux Fougerais et de donner de la fierté à ses habitants.

1) PAYS DE FOUGERES BASKET

La municipalité, soucieuse de permettre à cette équipe de s'ancrer durablement à ce niveau de compétition, avait fait le choix de verser une subvention de haut niveau de 73 000 €. Suite à la montée en National 1 en 2024, le montant de la subvention a augmenté. Vous trouverez ci-dessous l'évolution de cette subvention « haut niveau » :

EVOLUTION DE LA SUBVENTION « HAUT-NIVEAU » DU PAYS DE FOUGERES BASKET			
Exercice	Niveau de pratique	Montant versé	Compte de résultat
2022	N2	73 000 €	810 389 €
2023	N2	73 000 €	1 040 811 €
2024	N1	103 000 €	1 161 150 €
2025	N1	85 000 €	1 055 392€
2026	N1	85 000 €	Budget Prévisionnel : 1 061 262 €

Suite au maintien en N1 et aux efforts de structuration du club, il vous est proposé de continuer à accompagner le développement de ce club via le versement d'une subvention de haut niveau de **85 000 €** selon l'échéancier suivant :

Acompte Octobre 2026	**1ère Mensualité** Janvier 2027	**2ème Mensualité** Février 2027	**3ème Mensualité** Mars 2027
22 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:37:17

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D23DSJVAP_NO26-DE

2) UNION SPORTIVE FOUGERES FOOTBALL

L'équipe fanion de « l'Union Sportive Fougères » évolue depuis 2014 en National 3, malgré un bref passage à l'échelon inférieur au cours de la saison 2017/2018. Mais à la fin de saison dernière, l'USF est rétrogradée en Régional 1. L'incidence est la baisse d'un tiers du montant de la subvention de haut niveau de la saison précédente.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de cette subvention « haut-niveau » :

EVOLUTION DE LA SUBVENTION « HAUT-NIVEAU » DE l'UNION SPORTIVE FOUGERES FOOTBALL			
Exercice	Niveau de pratique	Montant versé	Compte de résultat
2022	N3	36 000 €	530 524 €
2023	N3	36 000 €	533 716 €
2024	N3	36 000 €	525 843 €
2025	N3	36 000 €	469 391 €
2026	R1	24 000 €	Budget Prévisionnel : 421 305 €

Il vous est proposé de continuer à accompagner le club dans son objectif de remonter au niveau national, via le versement d'une subvention d'un montant de **24 000 €** selon l'échéancier suivant :

Acompte Octobre 2026	**1ère Mensualité** Janvier 2027	**2ème Mensualité** Février 2027	**3ème Mensualité** Mars 2027
6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

3) RUGBY CLUB PAYS DE FOUGERES

Suite à cette montée en Fédéral 3 en 2019, la municipalité, soucieuse de permettre au Rugby Club Pays de Fougères (RCPF) de s'ancrer durablement à ce niveau de compétition, avait fait le choix de verser une subvention de 16 000 €. Le RCPF est descendu à l'issue de la saison 2022/2023 en Régional 1.
En revanche, suite à une très belle saison au niveau régional sur la saison 2024/2025, l'équipe féminine du RCPF a été promue en fédéral 2 en septembre 2025.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de cette subvention « haut-niveau » :

EVOLUTION DE LA SUBVENTION « HAUT-NIVEAU » DU RUGBY CLUB PAYS DE FOUGERES			
Exercice	Niveau de pratique	Montant versé	Compte de résultat
2020	F3	16 000 €	132 005 €
2021	F3	16 000€	175 232€
2022	F3	16 000€	158 964 €
2023	R1	10 700 €	166 575

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:37:17

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D23DSJVAP_NO26-DE

2024	R1	5 400 €	143 400 €
2025	F2 féminine	7 000 €	179 785 €
2026	F2 féminine	7 000 €	Budget Prévisionnel : 170 597 €

Le maintien dans la division a été acquis assez rapidement pour l'équipe de Fédéral 2 et l'évolution du nombre de licenciés féminins en ce début de saison permet de repartir serein pour la nouvelle compétition. Les efforts au niveau de la trésorerie sont à souligner. Au regard de ces éléments, il vous est proposé d'accompagner le développement de ce club, via le versement d'une subvention d'un montant de **7 000 €** selon l'échéancier suivant :

Acompte Octobre 2026	**1ère Mensualité** Janvier 2027	**2ème Mensualité** Février 2027	**3ème Mensualité** Mars 2027
1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 14 octobre 2026, il vous est proposé de vous prononcer sur le versement de subventions de haut-niveau au titre de la saison 2026/2027 comme suit :

- ✓ **85 000 € pour le Pays de Fougères Basket ;**
- ✓ **24 000 € pour l'Union Sportive de Fougères Football ;**
- ✓ **7 000 € pour le Rugby Club Pays de Fougères.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. TOUTAIN NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:37:17+01:00